onisep
LORRAINE

2010

Académie de NANCY-METZ

GUIDE D'INFORMATION À L'USAGE DU CANDIDAT POUR LES ADMISSIONS POSTBAC

PORTAIL UNIQUE

www.admission-postbac.fr

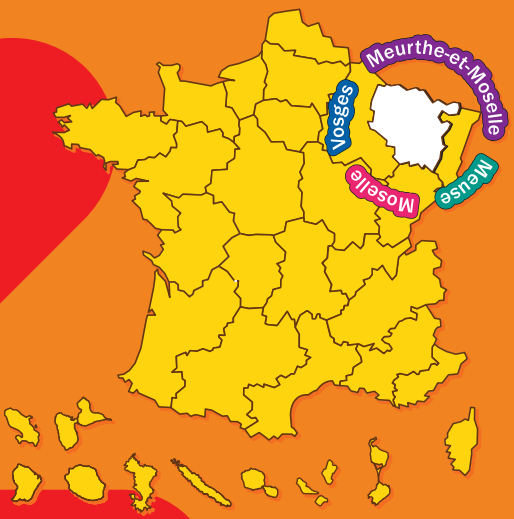

académie Nancy-Metz
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vous êtes candidat(e)

à l'admission en 1re année d'études supérieures en France

Vous utiliserez un PORTAIL UNIQUE pour vos candidatures POSTBAC

(CPGE, Licence, L1 santé, DUT, BTS, DTS, DCG, DMA, classe de mise à niveau, BTSA, Écoles d'ingénieurs, les écoles nationales supérieures d'architecture)

www.admission-postbac.fr

Vous êtes concerné si :

- ✓ Vous êtes scolarisé(e) en terminale générale, technologique ou professionnelle d'un établissement public ou privé.
- ✓ Vous êtes titulaire d'un baccalauréat (étudiant ou non) et souhaitez changer de parcours de formation.
- ✓ Vous désirez reprendre des études supérieures

  ⚠ *S'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur*

Ce site vous permettra de :

- ✓ vous informer sur les différentes formations possibles
- ✓ déposer votre candidature aux formations postbac que vous aurez choisies

Ouverture du portail et de son espace information

3 décembre 2009

Il vous est fortement conseillé de consulter le portail et le guide national pour vous familiariser avec le contenu et la procédure.

Les formations

pour lesquelles l'utilisation au portail est **obligatoire** pour candidater, dans toute la France :

✓ Au lycée

- Les **BTS** (*Brevets de Technicien Supérieur*), le **DCG** (*Diplôme de Comptabilité et de Gestion*), le **DTS** (*Diplôme de Technicien Supérieur*), les **DMA** (*Diplômes des Métiers d'Art*) des lycées publics et privés sous contrat.
- Les **BTS Agricoles**.
- Les **CPGE** (*Classes Préparatoires aux Grandes Écoles*) : CPGE de lycées.
- Les **classes de mise à niveau hôtellerie, lutherie** et **arts appliqués**.

✓ A l'université

Les **Licences** (*1re année en université*), la **L1 santé** dans toutes les universités en France.

- Les **DUT** (*Diplômes Universitaires de Technologie*) des IUT (*Instituts Universitaires de Technologie*).
- Les **DEUST** (*Diplômes d'Études Universitaires Scientifiques et Technologiques*).

✓ Dans la plupart des formations d'ingénieurs

- **CPP**, **CPI**, **CPBx**, **ENI**, **EISTI**, **ESISAR**, **INSA**, **GEIPI**, **PeiP** (*Réseau Polytech*), **Universités Technologiques**, (partout en France) *voir offre de formations sur le site www.admission-postbac.fr*

✓ Dans les écoles nationales supérieures d'architecture

✓ En CFA

- **pour certains BTS et DUT par alternance**

Renseignez-vous sur le site pour connaître la liste des formations participantes et les modalités spécifiques d'accès à celles-ci.

Sont exclues du portail unique :

✓ Les autres formations : *paramédicales, sociales, artistiques, (**sauf exception**), IEP (**sciences-po**).*

✓ Les formations des établissements privés hors contrat

Pour ces formations, adressez-vous directement aux établissements choisis.

Conseil !

Pour vous aider dans le choix de vos études, n'hésitez pas à prendre contact au lycée avec le conseiller d'orientation psychologue et votre professeur principal, à vous rendre au CDI, et au CIO ou SCUIO de votre choix.

Participez aux différentes manifestations :

- ➜ Oriaction
- ✓ Les Clefs de la réussite ***(universités de Nancy - le 29 janvier 2010)***,
- ✓ Portes ouvertes ***(université de Metz - le 30 janvier 2010)***,
- ✓ Journées portes ouvertes des établissements ***(dates sur le site admission postbac)***.

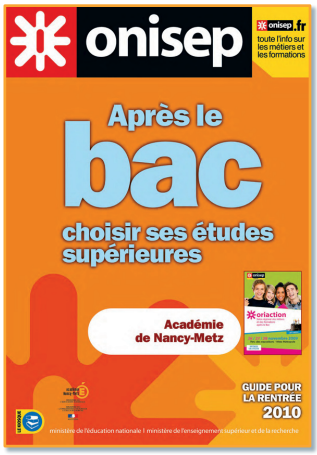

Le guide « Après Bac » de l'Onisep

constitue pour vous
une source d'informations utiles.

Avant de pouvoir candidater :

Vous devez fournir une adresse de courrier électronique.

Attention ! cette adresse mail doit être consultée régulièrement, principalement au moment des propositions d'admission. Il est donc important de bien notifier tout changement d'adresse mail en cours d'année.

- ✓ Si vous n'en avez pas,
  vous pouvez en créer une gratuitement auprès du fournisseur d'accès de votre choix.

Lors de votre 1er enregistrement sur le site, vous recevrez automatiquement un courriel contenant votre code d'activation, indispensable pour pouvoir continuer. Si vous ne recevez pas ce code, vérifiez dans la rubrique « spams » ou « courriers indésirables ».

- ✓ Si vous changez d'adresse,
  vous devrez le signaler dans l'espace « inscription ».

Fiche d'aide à la saisie sur Internet

Je note ici :

Mon numéro INE ***(10 chiffres et 1 lettre)*** **:** .....

Mon numéro d'inscription au baccalauréat.....
(qui se trouve sur le relevé de notes des épreuves anticipées)

Mon adresse e-mail : .....

Mon numéro d'inscription du site postbac : .....

Mon code confidentiel : .....

J'utilise le tableau ci-dessous pour récapituler toutes mes demandes de poursuites d'études

Rang du vœu	Formation	Spécialité	Etablissement	Régime *(Internat)*
1				
2				
3				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				

Calendrier

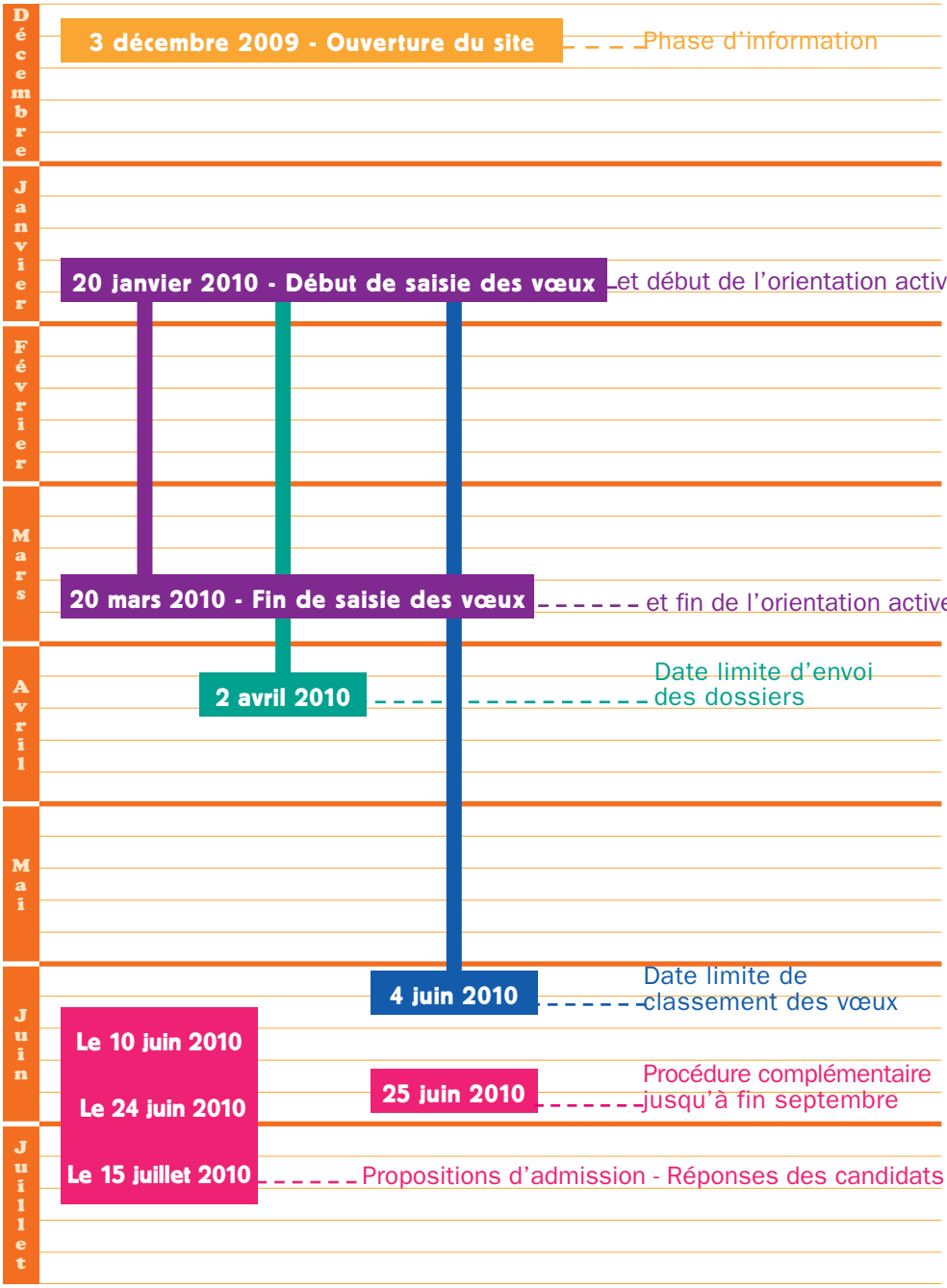
Décembre
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
3 décembre 2009 - Ouverture du site
Phase d'information
20 janvier 2010 - Début de saisie des vœux
et début de l'orientation active
20 mars 2010 - Fin de saisie des vœux
et fin de l'orientation active
2 avril 2010
Date limite d'envoi des dossiers
4 juin 2010
Date limite de classement des vœux
Le 10 juin 2010
Le 24 juin 2010
25 juin 2010
Procédure complémentaire jusqu'à fin septembre
Le 15 juillet 2010
Propositions d'admission - Réponses des candidats

Les quatre grandes étapes de la procédure d'admission

Première Étape Page 8

Dépôt des candidatures sur le portail : du **20 janvier** au **20 mars 2010**

- ✗ *Je repère les formations qui m'intéressent, celles où j'ai l'intention d'être candidat(e).*
- ✗ *Je me documente sur les sites des établissements.*
- ✗ *Je parle de mon projet avec mon professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue de mon établissement.*
- ✗ *J'établis un premier classement.*
- ✗ *Je valide et j'imprime mes fiches de vœux.*
- ✗ *Je participe le cas échéant (L1) à l'orientation active.*

Deuxième Étape Page 9

Constitution et envoi des dossiers de candidature : jusqu'au **2 avril 2010**

- ✗ *Je constitue soigneusement mes dossiers de candidature.*
- ✗ *Je veille à leur envoi avec les pièces demandées.*
- ✗ *Je continue de m'informer sur les formations que j'ai choisies.*
- ✗ *Je peux changer l'ordre de mes vœux jusqu'au* **04 juin 2010**.
  Le classement de mes voeux est très important car si je suis admis(e) à une de mes candidatures, toutes les candidatures de rang inférieur disparaissent.

Troisième Étape Page 10

Propositions d'admission et réponses des candidats :
3 phases, à partir du **10 juin 2010** à **14 heures**

- ✗ *Je consulte mon dossier électronique à chaque phase.*
- ✗ *Je réponds obligatoirement à la proposition qui m'est faite à chaque étape, dans les délais imposés, sous peine d'être démissionné automatiquement.*

Quatrième Étape Page 11

Inscriptions administratives.

- ✗ *Si j'ai répondu « **OUI définitif** » à une proposition, je suis les consignes qui me seront données sur le site.*
- ✗ *Si je n'ai pas obtenu de proposition d'affectation :*
  j'utilise la procédure complémentaire sur places vacantes à partir du 25 juin 2010.

1re étape — Accès au portail - Candidature

www.admission-postbac.fr

A partir de début décembre, je m'informe sur les formations, leur contenu, les lieux de formation. Pour cela, je peux naviguer sur les différents sites qui me sont proposés.

A partir du 20 janvier 2010

- **J'ouvre un dossier électronique** au moyen de mon numéro Identifiant National Élève (INE) (10 chiffres et 1 lettre), et **je dois aussi saisir mon numéro d'inscription au baccalauréat.** Ces deux numéros figurent notamment sur le relevé de notes des épreuves anticipées passées en classe de 1ère. Au besoin, je les demande au secrétariat de mon lycée.
- Sur ce dossier, **je communique mon adresse e-mail** (obligatoire dans la procédure). Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une à partir d'un ordinateur de mon lycée.
- Lors de ma première connexion au site, un **numéro d'inscription m'est attribué** ; il figurera sur chaque fiche de vœu. Un **code confidentiel** m'est également attribué, je les note soigneusement, **je les conserve pour toute l'année**.
- **Je saisis l'ensemble de mes vœux de formation** (*36 maximum dont 12 maximum par type de formation*) soit :
  - **12 CPGE + CPES** (dont 6 maxi par voie CPGE), **12 pour DUT, 12 pour BTS + DMA, 12 pour 1re année universitaire** (L1 + L1 santé + DEUST), **12 pour formations d'ingénieurs** (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; *par exemple : un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter un seul vœu*), **12 pour autres formations** (DCG, MAN hôtellerie, MANAA, classes préparant aux concours sociaux ou paramédicaux) **dont 3 maxi pour MAN Arts Appliqués.**

> 1 vœu = 1 formation dans 1 établissement
>
> *Exemple :*
> - *DUT gestion des entreprises et des administrations à l'IUT de Longwy*
> - *DUT gestion des entreprises et des administrations à l'IUT de Metz*
> - *L1 économie à l'université Paul Verlaine de Metz*

- **Avant le 20 mars, j'établis un premier classement de mes différents vœux par ordre de préférence** (***s'il n'y en a qu'un seul, je lui donne le n° 1***). Je choisis mon classement en fonction de mon projet de formation.
- **Lorsque je suis sûr(e) de mes choix, je valide, j'imprime et je signe mes différentes fiches de vœux.** Ces candidatures deviennent définitives. Une candidature validée ne peut plus être supprimée, sauf en la retirant du classement *(mais elle comptera dans le total autorisé)*.

Cette étape s'achève le 20 mars 2010 à minuit, dernier délai impératif.

Constitution et envoi des dossiers de candidature

2e étape

- Dès la fin de l'impression de mes fiches de vœux, je constitue **un dossier papier par formation demandée** (sauf pour les licences et les établissements qui ne demandent pas de dossier papier) en respectant la liste des pièces demandées figurant sur chaque fiche de vœu (voir page 12 un exemple de fiche).

- **Je m'assure que chacun de mes dossiers est complet** avant son envoi :

Envoi des dossiers	Licence - L1 santé	DUT	CPGE - BTS - DTS - DCG - DMA - Classes de mises à niveau
Qui ?	Pas d'envoi de dossier papier	Le candidat	L'établissement d'origine ou le candidat (se renseigner auprès de son lycée)
Où ?		Aux IUT *Voir adresses sur le portail*	Aux lycées *Voir adresses sur le portail*
Quand ?		Jusqu'au **2 avril 2010**	Jusqu'au **2 avril 2010**

- **Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers** en consultant mon dossier électronique **de mi-avril au 10 mai 2010**.

Si une ou plusieurs pièces manquent à mon dossier, je recevrai un courrier électronique de l'établissement demandé :

- **je dois donc consulter régulièrement ma messagerie.**

Je peux changer l'ordre de mes vœux jusqu'au 4 juin 2010

Il n'apparaîtra pas sur les dossiers papier que j'aurai envoyés, et ne sera pas consultable sur le site par les établissements demandés.

3e étape Propositions d'admission et réponses des candidats

Les propositions d'admission concernent les candidatures pour toutes les formations participantes.

> ⚠ **Pour les L1, L1 santé, l'admission est de droit, mais vous devez quand même répondre à la proposition.**

A partir du 10 juin 2010, 3 phases de propositions d'admission vont se succéder :

- **Phase 1** - *le* **jeudi 10 juin 2010** *à 14 heures,*
  réponse impérative avant le **dimanche 13 juin 2010** *à 14 heures*
- **Phase 2** - *du* **jeudi 24 juin 2010** *à 14 heures*
  réponse impérative avant le **dimanche 27 juin 2010** *à 14 heures*
- **Phase 3** - *du* **jeudi 15 juillet 2010** *à 14 heures*
  réponse impérative avant le **dimanche 18 juillet 2010** *à 14 heures*

Au cours de chacune de ces 3 phases, une seule proposition au maximum pourra m'être faite ***(sur le vœu le mieux classé dans ma liste ayant été retenu).*** **Je dois répondre impérativement avant le dimanche 14 heures.**

Si vous avez obtenu une proposition, 4 réponses sont possibles :

- **OUI définitif** - j'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.
- **OUI mais** - j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ; je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle.
- **NON mais** - je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés.

  ⚠ ***Je ne suis pas sûr(e) d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis(e) dans la formation que je refuse.***
- **DEMISSION générale** - je ne suis plus candidat(e) pour aucune formation de ma liste de vœux.

> ⚠ Tant que je n'ai pas répondu « **OUI définitif** » à une proposition, je dois me connecter sur mon dossier électronique à chaque phase de proposition. Sans réponse de ma part dans les délais imposés, la démission sera automatique.

Inscriptions administratives

4e étape

- **Après avoir répondu OUI définitif** à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, **un message me précise les modalités particulières d'inscription :** dates spécifiques, dossier d'inscription…
  L'obtention du baccalauréat est indispensable pour m'inscrire dans la plupart des formations postbac.

- **Si je n'ai eu aucune proposition d'admission**, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la « procédure complémentaire » : je pourrai alors postuler sur des places vacantes.

Procédure complémentaire
sur places vacantes à partir du 25 juin 2010

Je ne me suis pas porté(e) candidat(e) **avant le 20 mars**

ou

Je n'ai eu **aucune proposition** d'admission sur mes candidatures

Je peux être candidat sur les formations sélectives pour lesquelles il reste des places et sur les formations non sélectives (L1, L1 santé)

La procédure est entièrement électronique et se déroule à partir du **25 juin 2010 jusqu'au 30 septembre 2010 :**

- **Je m'inscris sur internet**, remplis un dossier de candidature et formule des vœux pour les formations qui offrent des places, (***si j'étais déjà inscrit sur le site : je complète mon dossier***).
- **Je consulte** ensuite **mon dossier électronique** pour savoir si une place m'est proposée.
- **Je réponds oui** ou **non** dans un **délai de 8 jours maximum**. (**attention** : délai réduit à 24 heures à partir du 1er septembre).
- **Je contacte l'établissement** pour procéder à mon inscription administrative.

Exemple de fiche de vœu

Scolarité en cours et établissement fréquenté :		*Domaine, spécialité et établissement demandés :*
Terminale S T I Classe TS2 **Lycée de** N° RNE : 057000 *Tél : 00.00.00.00.00 – Fax : 00.00.00.00.00*	ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche **FICHE DE VOEU** **SESSION 2010**	**B.T.S. Domotique** **Lycée de** N° RNE : 054000 *Tél : 00.00.00.00.00 – Fax : 00.00.00.00.00*

Melle DUPONT Marie, Anne, Claire — **Numéro d'inscription :** 110

Née le : **01/01/1990** — Sexe : **F** — N° BEA : **1234567890B**

Classe : **TS2** — Enseignement obligatoire : **SVT** — Spécialité : **Mathématiques**

fac simile

LV1 : **Anglais** — LV2 : **Espagnol**
Option 1 : **Mathématiques** — Option 2 : **EPS**

Descriptif supplémentaire : **section européenne anglais**

Année d'entrée en seconde : **2005**
Notes E.A.F : — Ecrit : **12** — Oral : **11**

Boursier : **Boursier du second degré**

Signature du ou des représentants légaux du candidat, attestant l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Fait à : ..... Le : .....
Signature(s) :

LISTE DES PIECES RELATIVES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- La fiche de voeu signée.

- Les photocopies des bulletins de notes des 3 trimestres de Première.
- Les photocopies des bulletins de notes des 2 premiers trimestres de Terminale (si vous avez redoublé l'une de ces classes, joindre les bulletins correspondants pour toutes les années concernées).
- La photocopie du relevé des notes obtenues à l'Epreuve Anticipée de Français (EAF)

Adresse d'envoi : Lycée de
Service scolarité

Date limite d'envoi : 2 avril 2010

L'orientation active

Si j'envisage de poursuivre des études à l'université (***L1, L1 santé***) dans l'académie, le module « **orientation active** » me concerne.

- Il me permettra de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans mon orientation, afin de choisir mes études supérieures en toute connaissance de cause.
- Du **20 janvier** au **20 mars 2010**, je pourrai émettre des **vœux indicatifs** et **rétractables**. Je devrai saisir mes notes (***de 1re et de terminale***), préciser mon projet professionnel ou ma motivation, et éventuellement compléter d'autres documents en fonction des spécialités et/ou universités
- Je recevrai un **conseil personnalisé** des universités (***avis sur mon projet, invitation aux journées portes ouvertes ou à un entretien …***) **avant fin mai**.
- Je pourrai ensuite **maintenir** ma **candidature**, ou la **retirer de mon classement avant le 4 juin 2010**.

Contact

✓ **Si j'ai une question à poser** sur la procédure :
- je m'adresse à mon professeur principal ou à un conseiller d'orientation psychologue.
- je consulte les réponses aux principales questions posées à la fin du guide (*Page 15*).

✓ **Si je ne trouve pas de réponse** dans le guide national et sur les pages d'aide du site :
- je peux aussi **utiliser la rubrique** « **nous contacter** » sur le site www.admission-postbac.fr, en veillant à formuler très clairement ma question.

Pour les candidats déjà bacheliers

➥ Vous êtes déjà scolarisé à l'université ou en IUT (Licence, L1 santé, DUT, …) :

Vous souhaitez vous réorienter dans une autre filière postbac ?
(= 1re année d'une autre Licence, d'un autre DUT, ou d'une autre formation postbac concernée par le portail unique)

➥ Vous êtes déjà scolarisé dans une formation postbac en lycée (BTS, DTS, DCG, DMA, CPGE, …) :

Vous souhaitez vous réorienter dans une autre filière postbac ?
(= 1re année d'un autre BTS, ou d'une autre formation postbac concernée par le portail unique)

➥ Vous n'êtes plus scolarisé

Vous devez suivre les consignes du guide du candidat : toutes les dates et informations de ce guide vous concernent

Il y a quelques différences par rapport aux élèves de terminale :

➜ ***Pages 5 et 8 :*** la saisie de votre INE est recommandée, mais facultative (dans ce cas cochez « je n'ai pas d'INE ») . Vous devrez saisir vous-même les informations spécifiques qui vous seront demandées.

➜ ***Page 9 :*** vos professeurs et votre chef d'établissement actuels n'ont pas à saisir de notes et appréciations.
Pour les formations qui le demandent, vous devez donc imprimer une fiche pédagogique vierge, à joindre à votre dossier sans la faire remplir : signez la simplement. Dans tous les cas, joignez les pièces demandées (dont le relevé de notes du bac), ainsi que vos relevés de notes de l'année en cours, et tout document qui vous paraîtra utile pour l'examen de votre dossier (lettre de motivation, attestation de stage, etc. …).

➜ ***Page 9 :*** vous devez envoyer vos dossiers vous-même, quelle que soit la formation demandée (sauf pour l'admission en L1, L1 santé : pas d'envoi de dossier).

Foire Aux Questions

Voici quelques questions fréquemment posées sur le site dont les réponses peuvent vous aider *(sous réserve de modifications du site en 2010)*

Questions relatives à l'inscription

J'ai un problème de saisie de notes ?

- ✔ Vous ne devez saisir vos notes que si le logiciel vous le demande (si vous cochez l'Orientation active pour les L1, ou si vous demandez des vœux de DUT ou d'écoles d'ingénieurs).
- ✔ Si vous voulez modifier des notes déjà saisies et enregistrées, vous devez d'abord saisir tous les bulletins demandés, vous pourrez ensuite revenir en arrière.
- ✔ Lisez attentivement la rubrique d'aide sur la page de saisie des notes, elle contient des informations très utiles.
- ✔ Indiquez N pour non noté, D pour dispensé, A pour en attente (vous compléterez vos notes au 2e trimestre).

J'ai un problème de connexion ?

- ✔ Si le message « session expirée » apparaît, reconnectez-vous au site et recommencez votre saisie là où elle s'est arrêtée.
- ✔ Pour résoudre ce problème, vous pouvez n'enregistrer que les notes obligatoires, dans un 1er temps, et revenir compléter votre saisie plus tard.
- ✔ Si nécessaire essayez sur un autre ordinateur (dans votre lycée ou dans un CIO) ou reconnectez-vous plus tard (le site peut parfois saturer en fonction du nombre de connexions, réessayer plus tard).
- ✔ N'utilisez la messagerie que si le problème persiste.

Questions relatives aux formations

Je ne trouve pas la formation de mon choix ?

- ✔ Bien utiliser le moteur de recherche, regarder attentivement les intitulés des diplômes.
- ✔ Certaines formations n'utilisent pas le site : certains BTS en alternance, les établissements privés hors contrat, les écoles de commerce, les IEP (sciences po), les écoles sociales et de santé…

Je me renseigne auprès d'un Conseiller d'Orientation Psychologue (COP), et auprès des établissements concernés.

Quelle orientation me conseillez-vous ?

- ✔ La messagerie n'est pas destinée à donner des conseils sur le choix des études. N'hésitez pas à dialoguer avec votre professeur principal. Vous pouvez aussi rencontrer un COP, dans votre établissement ou dans un Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ou auprès du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO).

Questions relatives aux vœux

Je veux ajouter un vœu après le 20 mars 2010 ?

✔ ***C'est impossible :*** le 20 mars est le dernier délai impératif. Il faut attendre la procédure complémentaire, sous réserve qu'il y ait des places vacantes, et que je n'ai pas eu de proposition d'admission en procédure normale.

Ne pas attendre le dernier moment pour constituer son dossier !

L'ordre que j'ai choisi n'apparaît pas sur mon dossier électronique ?

✔ Il faut cliquer sur le bon onglet : l'ordre que vous avez choisi n'apparaît que dans la rubrique « ordre des vœux », mais pas dans les autres rubriques, où l'ordre reste le même (classement standard par diplôme).

Questions relatives aux admissions

Je voudrais connaître les résultats des commissions d'admission ?

✔ Avant le 10 juin 2010, vous ne pouvez pas le savoir. Si un établissement vous contacte avant cette date, c'est illégal.

✔ A partir du 10 juin 14h, vous devez consulter votre dossier électronique. Vous voyez si une proposition vous est faite.

Pour information, dans l'onglet « vœux »,
vous pouvez voir les résultats pour chaque vœu.

Que veut dire « phases d'admission terminées » ?

(à la 3e phase d'admission)

✔ Vous étiez sur liste d'attente aux phases 1 et 2, mais vous n'avez pas été appelé. Vous le serez peut être plus tard, en cas de désistement d'autres candidats (si vous n'avez pas accepté une proposition de vœu sélectif ailleurs).

J'ai obtenu une proposition sur mon vœu 1, mais finalement je préférerais mon vœu 2 ?

✔ Il fallait bien réfléchir à l'ordre de mes vœux !
Seul le vœu le mieux classé ayant été accepté vous est proposé.

✔ Vous avez jusqu'au 4 juin 2010 pour modifier l'ordre de vos vœux, soit quelques jours avant les résultats : prenez donc conseil avant cette date auprès du COP et du PP.

✔ Une mutation de dossier est possible uniquement si elle est justifiée, et si les deux chefs d'établissements sont d'accord. Elle doit obligatoirement être faite sur le site. Vous devez contacter vous-même les deux chefs d'établissements concernés (sans aucune garantie de réponse positive).

Je suis sur liste d'attente, pouvez-vous me donner mon rang de classement ?

- ✔ Aux phases 1 et 2, nous ne pouvons pas !
  Vous devez vous reconnecter à la prochaine phase.
- ✔ Après la 3e phase, vous pouvez poser la question à l'établissement, et sur la messagerie si vous n'obtenez pas de réponse. Nous n'avons pas accès à cette donnée pour les établissements en dehors de l'académie.

Je me suis trompé(e) dans ma réponse ?

- ✔ Vous pouvez demander l'annulation de votre réponse sur la messagerie, en étant très clair dans votre demande. Vous pourrez ensuite répondre à nouveau (si la date limite de réponse n'est pas expirée).

Bien réfléchir avant de répondre !

Questions diverses...

Qu'est-ce que la fiche pédagogique ?

- ✔ C'est la fiche qui contient les notes et appréciations saisies par vos professeurs et votre chef d'établissement.

Cette fiche n'est disponible qu'à partir du 22 mars.

- ✔ Si vous n'êtes plus en terminale, il est inutile de faire remplir cette fiche, elle est réservée aux élèves actuellement en terminale. Vous devez imprimer la fiche vierge et la joindre à votre dossier.
- ✔ Inutile de se précipiter pour envoyer les dossiers : tous les dossiers envoyés seront examinés en même temps, au plus tôt début mai (date limite d'envoi : le 2 avril 2010).

J'ai envoyé un dossier papier, mais mon dossier électronique indique toujours « *dossier à envoyer* » ?

- ✔ C'est normal, cette mention reste jusqu'à ce que l'établissement destinataire reçoive et pointe le dossier. Vous verrez alors la mention « dossier reçu ».
- ✔ La date limite de pointage est le 4 mai 2010 ; après cette date vous pouvez contacter le lycée si votre dossier n'a toujours pas été pointé.
- ✔ Si le dossier est incomplet, vous le voyez sur le site, et vous recevez aussi un mail sur votre messagerie électronique.

Je consulte régulièrement ma messagerie et mon dossier électronique.

Lexique

BTS ..... **B**revet de **T**echnicien **S**upérieur

BTSA ..... **B**revet de **T**echnicien **S**upérieur **A**gricole

CIO ..... **C**entre d'**I**nformation et d'**O**rientation

CPES ..... **C**lasse **P**réparatoire aux **É**tudes **S**upérieures

CPGE ..... **C**lasse **P**réparatoire aux **G**randes **É**coles

CPI ..... **C**lasse **P**réparatoire **I**ntégrée

CPBx ..... **C**ycle **P**réparatoire de **B**ordeaux

CPP ..... **C**lasse **P**réparatoire **P**olytechnique

DCG ..... **D**iplôme de **C**omptabilité et de **G**estion

DMA ..... **D**iplôme des **M**étiers d'**A**rt

DTS ..... **D**iplôme de **T**echnicien **S**upérieur (3 ans)

DUT ..... **D**iplôme **U**niversitaire de **T**echnologie

ENI ..... **É**cole **N**ationale d'**I**ngénieurs

EISTI ..... **É**cole **I**nternationale des **S**ciences du **T**raitement de l'**I**nformation

ESISAR ..... **É**cole **S**upérieurs d'**I**ngénieurs en **S**ystèmes **I**ndustriels **A**vancés **R**hône-Alpes

GEIPI ..... **G**roupement d'**É**coles d'**I**ngénieurs **P**ubliques à **P**arcours **I**ntégrés

INSA ..... **I**nstitut **N**ational des **S**ciences **A**ppliquées

IUT ..... **I**nstitut **U**niversitaire de **T**echnologie

L1 ..... **1re année de L**icence universitaire

MAN ..... **C**lasse de **M**ise **À N**iveau

MANAA ..... **C**lasse de **M**ise **À N**iveau en **A**rts **A**ppliqués

ONISEP ..... **O**ffice **N**ational d'**I**nformation **S**ur les **E**nseignements et les **P**rofessions

L1 santé ..... **1re année de L**icence universitaire de formations médicales : médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme, kinésithérapie, ergothérapie

PeiP ..... **P**arcours des **é**coles d'**I**ngénieurs **P**olytech

SAIO ..... **S**ervice **A**cadémique d'**I**nformation et d'**O**rientation

SCUIO ..... **S**ervice **C**ommun **U**niversitaire d'**I**nformation et d'**O**rientation

STS ..... **S**ection de **T**echnicien **S**upérieur

Adresses utiles

SAIO
Service Académique
d'Information et d'Orientation

NANCY Cedex - 54035
2, rue Philippe de Gueldres
CO 30013
tél. : 03 83 86 20 70
www.ac-nancy-metz.fr/lio

ONISEP
Office National d'Information
Sur les Enseignements
et les Professions

NANCY Cedex - 54035
45, cours Léopold
CO 30013
tél. : 03 83 35 71 09
www.onisep.fr/nancy

SCUIO
Service Commun Universitaire
d'Information et d'Orientation

VANDŒUVRE LÈS NANCY Cedex - 54506
D.E.M.A.I.N. - Bât. Esa - Rue du Jardin Botanique
tél. : 03 83 68 40 84
www.uhp-nancy.fr/formation/orientation_insertion_professionnelle

NANCY Cedex - 54035
A.I.D.E. - Bât. H - 4, rue de la Ravinelle - CO 26
tél. : 03 83 36 72 30
www.univ-nancy2.fr/aide

METZ Cedex 01- 57012
S.I.O.U. - Ile du Saulcy - BP 80794
tél. : 03 87 31 50 40
www.siou.univ-metz.fr

CROUS
Centre Régional des Oeuvres
Universitaires et Scolaires

NANCY Cedex - 54042
75, rue de Laxou
tél. : 03 83 91 88 00
www.crous-nancy-metz.fr

LONGWY Cedex - 54405
Résidence J. Monnet - 8, avenue du Bivaque
BP 50059 - tél. : 03 82 44 82 00

CLOUS
Centre Local des Oeuvres
Universitaires et Scolaires

METZ Cedex 1 - 57010
Ile du Saulcy - BP 6587
tél. : 03 83 31 61 61

Guide réalisé par le SAIO et l'ONISEP Lorraine.

Directeur de la publication :
Jean Jacques POLLET - Recteur de l'Académie

Directrice de la publication déléguée :
Laurence Naert - CSAIO - DR de l'ONISEP

Responsables de la publication :
Hélène MULLER - Michaël FONTAINE

PAO : Francine Piccinelli et Emmanuelle MOREL

CIO - Centres d'Information et d'Orientation

MEURTHE et MOSELLE

BRIEY Cedex - 54153
Avenue Albert de Briey - Maison de l'information
BP 73 - tél. : 03 82 46 23 85
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/briey/default.htm

LUNÉVILLE - 54300
12 bis rue des Bosquets - Centre administratif
tél. : 03 83 74 11 71
www.ac-nancy-metz.fr/LIO

LONGWY Cedex - 54400
8 rue de l'Abbé Friclot - CO 90156
tél. : 03 82 24 53 17
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/longwy/index.htm

NANCY 1 - 54000
10 rue Callot - tél. : 03 83 36 73 58
www.ac-nancy-metz.fr/lio/Cio/nancy1/accueil.htm

NANCY 2 Cedex - 54015
57 rue Isabey - BP 3405 - tél. : 03 83 41 50 18
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/nancy2/sitecio/accueil.htm

PONT À MOUSSON - 54700
8 rue de La Poterne - Maison de la formation
tél. : 03 83 81 08 02
www.lemussipontain.com/Rubriques/CIO

TOUL Cedex - 54201
6 rue Drouas - BP 320 - tél. : 03 83 43 07 96
www.ac-nancy-metz.fr/lio

VANDOEUVRE LÉS NANCY - 54506
1 place de Paris - BP 215
tél. : 03 83 56 89 89
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/vandoeuvre/VandAcc.HTM

MEUSE

BAR-LE-DUC - 55000
1 Espace Theuriet
tél. : 03 29 45 02 56
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/barleduc/accueil.htm

VERDUN - 55107
Rue Ozomont - BP 707
tél. : 03 29 84 31 96
www.ac-nancy-metz.fr/LIO

COMMERCY - 55200
14 rue de la Gare - Centre d'activité des Roises
tél. : 03 29 91 14 71
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/commercy/portail1.htm

MOSELLE

FORBACH Cedex - 57608
5 rue du Tribunal - BP 20318 - tél. :03 87 87 69 27

HAYANGE Cedex - 57701
11 rue de la Marne - BP 90016 - tél. : 03 82 85 51 58
www.ac-nancy-metz.fr/lio

METZ - Les Roches - 57000
27 rue des Roches - tél. :03 87 63 98 41
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/metzlesroches

METZ - Centre Gare - 57000
6 rue Francois de Curel - tél. : 03 87 75 33 94
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/metzcentregare

ROMBAS - 57120
3c rue Massenet - BP 54 - tél. : 03 87 67 16 88
www.ac-nancy-metz.fr/lio/Cio/rombas

SAINT AVOLD - VALMONT - 57730
rue du Général de Gaulle - ZAC de Valmont - BP 90027
tél. : 03 87 92 00 24

SARREBOURG - 57400
7 rue du Château d'eau - tél. : 03 87 23 74 33
www.ac-nancy-metz.fr/lio/Cio/sarrebourg/index.htm

SARREGUEMINES Cedex - 57215
21 rue de la Paix - - BP 11142 - tél. : 03 87 98 20 81
www.ac-nancy-metz.fr/lio/Cio/sarreguemines/portail.htm

THIONVILLE Cedex - 57100
3 allée de la Terrasse
tél. : 03 82 34 12 29
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/thionville/index.htm

VOSGES

EPINAL Cedex - 88012
21 rue Gambetta - BP 468 - tél. : 03 29 82 20 94
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/cio%2088/Epinal/accueil.htm

NEUFCHATEAU Cedex - 88307
Rue Rebeval - BP 261 - 03 29 94 35 09
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/neufchateau/accueil.htm

REMIREMONT Cedex - 88201
9 rue de la Franche Pierre - BP 20019
tél. : 03 29 62 12 05
www.ac-nancy-metz.fr/LIO/Cio/remiremont/accueil.htm

SAINT-DIE - 88100
15 rue du 10e BCP - tél. : 03 29 55 13 57
www.ac-nancy-metz.fr/lio